

BDE-UTC

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire

Mercredi 14 juin 2023



Le procès-verbal comporte 11 pages.

Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne
Université de Technologie de Compiègne, Rue Roger Couttolenc - 60200 Compiègne
Téléphone: 03 44 23 43 85 - Mail: bde@assos.utc.fr
<https://assos.utc.fr/bde>

Ouverture de l'Assemblée Générale

L'assemblée générale ordinaire (AGO) du BDE-UTC s'est ouverte à 19h09 le mercredi 14 juin 2023 en FA100 dans le Bâtiment Benjamin Franklin de l'UTC, rue du port à bateaux, Compiègne.

Pour rappel, les AG du BDE-UTC sont définies par les articles 24 à 26 de ses statuts. Il y est fait mention que tous les membres peuvent y participer, les membres étant les cotisants au BDE-UTC. Les voix délibératives sont réparties comme suit : une voix par personne cotisante au BDE-UTC.

Membres présents

Lors de la séance, 62 cotisants au BDE-UTC sont présents. De plus, 19 procurations ont été données. La feuille d'émargement est disponible à l'entrée de l'amphithéâtre. Au total, 81 voix délibératives sont présentes.

Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du mardi 7 juin 2023, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Présentation de la situation morale du BDE-UTC
- Présentation de la situation financière du BDE-UTC
- Gestion des locaux
- Discussion autour de l'article 6 des statuts du BDE-UTC
- Questions diverses

Présentation de la situation morale du BDE-UTC

La présidente du BDE, Léa Laffilé, présente la situation morale du premier semestre 2023 pour la fédération. A la suite de l'AG de fin de semestre A22, la présidente revient sur la situation complexe de la fédération. La situation ne s'est pas améliorée pour les entités étant déjà en difficulté, notamment tout ce qui touche à l'événementiel. Les événements attirent moins et ont été durement touchés par l'inflation et les retombées du covid-19. Il y a moins de participant.es tout comme il y a moins d'engagement de la part des membres de l'organisation.

Par ailleurs, il est précisé que pour les entités non-événementielles, le bilan est plus positif tant au niveau humain qu'au niveau financier. Les efforts sont donc à porter sur l'événementiel. A ce sujet, de nombreuses actions ont été continuées ou nouvellement mises en place afin d'accompagner au mieux les assos (notamment un contrôle de trésorerie plus fréquent, des budgets obligatoirement à 80% des places vendues, une surveillance plus proche des associations de la part du BDE et des pôles, une obligation de suivre les amphis de formation de rentrée, une insistance accrue sur la nécessité de faire des passations, des outils d'accompagnement mieux développés comme un nouveau wiki en cours de création, le site SOS assos, ou encore le service inter-asso ou un template de rétro-planning).

Ainsi, les événements doivent diminuer et être remodelés, il faut que l'événementiel s'adapte au nouveau public utcéen.

De manière plus générale, le semestre s'est déroulé de manière relativement identique aux semestres précédents. Le suivi des associations s'est fait en RVA de manière classique, de nouveaux locaux pour N'utrition et Epi devraient voir le jour, et beaucoup de nouveaux partenariats ont pu être mis en place.

Sont également présentés les nouveaux membres du bureau du BDE pour le semestre A23 élu.es en CA du BDE le 19 juin 2023.

- Alanna Acosta remplace Julie Cotté en tant que Secrétaire Générale.
- Ahmed Bouzidi remplace Hafsa Bouzid en tant que Vice-Président en charge des Projets.
- Ava Jessenne remplace Hortense De Carbonnières en tant que Vice-Présidente en charge de la RSE.

Questions :

Un membre de l'assemblée demande pourquoi de tels changements dans les membres du bureau du BDE ? La présidente explique que c'est naturellement à cause de départ en erasmus et en stages de certain.es membres actuel.les.

Présentation de la situation financière du BDE-UTC

Bilan financier du BDE-UTC - 01/01/23 au 11/06/23 (Compte Courant)			
Solde Initial	184 143,29 €	Final	82 304,84 €
Revenus		Dépenses	
Subventions	71 000,00 €	Subventions	77 721,96 €
Subventions UTC	50 000,00 €	Subventions BDE & DD	42 245,00€
Sponsoring SG	6 000,00 €	Sponsoring SG	6 000,00 €
Subventions SU	15 000,00 €	Subventions FSDIE TOSS	976,96 €
		Subventions UTC	13 500,00 €
		Subventions SU	15 000,00 €
Cotisations BDE	1 442,00 €	Communication	75,11 €
A22-P23	1 442,00 €	Formations	37,20€
		Polar	37,91€
Revenu des ventes	4 724,85 €	Reversement des ventes	11 456,77 €
Revenu TPE	4 724,85 €	Reversement TPE	11 456,77 €
Retour avances de trésorerie	1 448,00 €	Avances de trésorerie	57 500,00 €
		Assurance MDE	5 261,77 €
		Fonctionnement	33,18 €
		Frais bancaires	19,78€
		Abonnement Apple, Tel. Drive	13,40€
Equipements	0,00 €	Equipements	7 283,28 €
Cautions encaissées	0,00€	Location garages	4 200,00 €
		Matériel événementiel	3 018,47€
		Fourniture de bureau	64,81€
		Matériel de stockage	0,00€
		Vie étudiante	1 090,05 €
Exceptionnelles	1 041,08€	Exceptionnelles	1 066,20 €
Vente capuchons anti-GHB	748,80€	Dons pour l'Ukraine	600,38€
Dons pour l'Ukraine	232,20€	Remboursement cotisation BDE	30,00€
Régularisation location garages	60,08€	Honoraires Avocat	420,00€
		SIMDE	15,88€
Total	79 655,93 €	Total	161 494,38 €
	Balance		-81 838,45€

Bilan financier du BDE-UTC - 01/01/23 au 11/06/23 (Compte PayUTC)			
Solde Initial	85 424,22 €	Final	63 766,84 €
Revenus		Dépenses	
Rechargements PayUTC	288 307,13 €	Reversements PayUTC	308 378,00 €
Régularisation	11 071,59 €	Régularisation	10 911,45 €
		Remboursement compte	37,05 €
		Fonctionnement	1 709,60 €
		Commissions rechargement	1 496,40 €
		Abonnement flux internet	123,20 €
		Abonnement MONEXT	90,00 €
Total	299 378,72 €	Total	321 036,10 €
Balance		-21 657,38€	

Le trésorier, Antoine Jossic, commente le bilan financier ci-dessus. La balance affiche un solde négatif de 80 000 euros pour le semestre. Il considère et explique que cela est normal car ce bilan ne concerne que le premier semestre et que les bilans sont plutôt à analyser de manière annuelle car par exemple les cotisations de septembre sont encore attendues. De plus, le bilan inclut les comptes courants ainsi que le compte Payutc, mais ceux-ci dépendent des reversements et des périodes, ce qui engendre souvent des délais.

Questions : /

Gestion des locaux

La présidente profite de cette assemblée générale pour rappeler une nouvelle fois quelques règles à propos des locaux. Comme cela est répété tous les semestres, il faut absolument ranger les locaux de manière irréprochable. Il est interdit de stocker des objets inflammables dans les locaux. Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée dans les locaux, quelle que soit leur provenance, de même que toute nourriture.

Quelques exceptions existent pour la salle d'art, cependant, il convient de faire attention au rangement. Si la poubelle est pleine, il est nécessaire d'appeler le service de sécurité pour qu'elle soit vidée. Il est également important de ne pas introduire d'aérosols.

De la même manière, il est primordial de veiller au rangement et à l'accessibilité des garages.

D'un point de vue matériel, avant de procéder à l'achat de nouveaux équipements, il est recommandé de prendre en compte ce qui existe déjà, cela est profitable autant en termes de rangement, qu'en terme de sobriété carbone et d'économie financière.

Questions : /

Discussion autour de l'article 6 des statuts du BDE-UTC

Julie Cotté, Secrétaire Générale du BDE-UTC prend la parole afin d'expliquer le sujet de la discussion et le contexte. Est lu l'article 6 des statuts : "Le BDE-UTC et les membres de sa fédération agissent indépendamment de toute organisation politique, syndicale ou religieuse".

- Le problème soulevé concerne le mot "indépendance", utilisé dans cet article. Ce mot flou, et non défini ni dans le Règlement Intérieur ni dans aucun texte juridique suppose une interprétation du BDE.
- En ce sens, iels proposent la modification de cet article en remplaçant le mot « indépendance » par « sans lien de subordination ».
- Les personnes à l'initiative de la discussion ne souhaitent pas une politisation complète du BDE, mais souhaitent voir possible la politisation pour certaines associations existantes telles que CET, le Café des Lumières, Convergence etc.
- L'objectif est donc d'éviter les dérives causées par une formulation maladroite de l'article.

Les raisons pour lesquelles ils souhaitent cela sont les suivantes :

- Ils aimeraient voir des sujets un peu politisés au sein de la fédération.
- Ils aimeraient profiter du pouvoir du BDE-UTC, qui a le monopole sur tout ce qui n'est pas scolaire dans la vie des étudiants de l'UTC.
- Ils veulent proscrire la "censure" ou la modération exercée par le BDE-UTC.

Pour rappel :

- L'article 6 a été ajouté en P15.
- Depuis lors, cet article est remis en question presque chaque semestre. Au semestre A22, une tentative d'inscription dans le Règlement Intérieur (RI) a échoué faute de signatures suffisantes.

En ce qui concerne la situation actuelle :

- Ce point à l'ordre du jour a justement été pensé pour récolter l'avis des cotisant.es présent.es et faire avancer le sujet.
- De plus, un des sujets majeurs à aborder concerne UTC Smile : le BDE en est le seul administrateur et modérateur aujourd'hui et les règles sur ce groupe sont donc souvent rapprochées aux statuts et règlement intérieur, ce qui pose question. Une piste évoquée serait une d'ajouter d'autres personnes dans les modérateur.ices, nous pensions à demander aux élu.es étudiant.es leur avis à ce sujet.

S'en est suivi une présentation de Quentin, représentant d'un groupe de plusieurs étudiant.es souhaitant apporter des modifications à l'article 6 des statuts depuis 2 semestres. Il a rappelé brièvement le contexte et l'historique de la problématique.

Plusieurs arguments ont été avancés en faveur de la modification de l'article 6 :

- Soulèvement d'un malentendu concernant l'interprétation actuelle de cet article.
- Remarque sur des choix arbitraires au sein du BDE-UTC.
- Affirmation que la discussion politique devrait être possible au sein de la fédération.
- Proposition de reformulation de l'article, soulignant le sens d'indépendance, d'absence de dépendance et de subordination.

Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer pourquoi l'article 6 a été discuté lors de cette réunion :

- Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de P15, il a été décidé d'inclure cet article car il est nécessaire pour prétendre adhérer au BNEI.
- Évocation d'une situation dégradée suite à des interprétations divergentes, engendrant une censure jugée excessive.
- Illustration par des exemples concrets de censure au sein de la fédération :
 - UTC pour toutes et tous : censure du PSEC avant toute prise de parole.
 - Coexister : également censuré par le PSEC.
 - Jusqu'en 2020, l'impossibilité de parler de politique dans Le Fil (journal étudiant).
 - Café des Lumières : censure initiale sur les candidats des partis politiques.
 - Café Citoyen : annulation d'une conférence par l'UTC.
 - Le BDE préfère traiter les cas de manière individuelle, d'où le maintien de la formulation floue de l'article 6.
- Soulèvement de préoccupations quant aux conséquences négatives de laisser perdurer la situation actuelle :
 - Apparition d'arbitraire nuisant à la réputation du BDE.
 - Crainte que le BDE soit perçu comme partisan.
 - Refus de toute convergence avec des syndicats interdits.
 - Remise en question de la notion de "safe space" (espace sécurisé) à la suite d'exemples tels que Charcutc et Avocarotte, déjà politisés.
 - Confirmation que le débat concerne uniquement la clarification de l'article 6, sans chercher à aller au-delà.
 - Remarque que le règlement intérieur (RI) de l'UTC facilite déjà certains comportements problématiques, ce qui limite le besoin de changement.
 - Mention du principe de liberté d'expression soutenu par le RI de l'UTC.

- Notion que rien n'empêche les associations politiques d'exister en dehors de la fédération, mais que le BDE détient le monopole de la vie associative à l'UTC.
- Affirmation selon laquelle le problème réside dans la tolérance des équipes du BDE, justifiant ainsi la volonté de clarification de l'article 6.

En plus des discussions sur la modification de l'article 6, la possibilité de redonner le pouvoir de censure à l'UTC a été abordée. Des avis ont été sollicités de la part des participants présents.

Le BDE prend de nouveau la parole à la suite de cette présentation et indique :

- Le BDE ne s'estime pas réticent à cette modification mais réticent au fait de politiser la fédération. Ils veulent préserver la "safe place" et maintenir une bonne cohabitation. Ils ne veulent pas perdre cela.
- En somme, redéfinir « indépendamment » ne pose pas tant de problème.
- UTC Smile et la modération sont arrivés entre les mains du BDE un peu par hasard. Cependant, le BDE ne se préoccupe que des cotisant.es, ce qui remet en question sa légitimité sur ce réseau social.
- Ils souhaitent revoir ce sujet et prendre en compte UTC Smile, notamment car il s'agit d'une ligne étroite et délicate d'être toujours neutre dans cette situation.
- Ils veulent conserver l'administration d'UTC Smile mais partager la modération. Ce qui n'est pas posté par les associations ne devrait pas être géré par le BDE.

Par la suite, l'assemblée prend part au débat.

Est demandé ce qu'est un lien de subordination, est expliqué que cela réside en l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un tiers qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné.

Est noté également que le BDE est obligé, par la proximité et les liens qui l'unissent à la direction et à l'administration de l'UTC de se soumettre à certaines règles. De plus, certains points évoqués, comme le retrait d'affiches dans des bâtiments n'est pas dû au BDE mais à des services de l'UTC. De la même manière certaines rumeurs peuvent circuler très vite et le BDE en est parfois victime.

Les discussions s'orientent peu à peu sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas :

- Un exemple de la CCE qui n'est pas fédérée montre qu'il y a des activités qui ne sont pas autorisées dans la fédération.
- La limite entre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas n'est pas claire et c'est justement le cœur de ce qui pose problème.

- Un exemple est StopVVS, qui est un sujet politique et pourrait être supprimé si l'un des BDE ne le souhaite pas.
- Le lien de subordination est très clair aux yeux de la loi, c'est pourquoi il est nécessaire de le modifier.
- Le BDE souligne qu'il serait cohérent que pour que cela soit accepté à l'avenir, il doit toujours y avoir une place pour le débat, qui doit être au centre.
- Le vote ne peut cependant pas être proposé maintenant car il n'était pas à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

D'autres prises de paroles ont lieu dans l'assemblée :

- Les posts politisés sont signalés par les utilisateurs sur UTC Smile. Les gens pensent que le BDE devrait interdire ce genre de discussions sur UTC Smile, c'est pourquoi ils les signalent. Dans tous les cas, il n'est pas possible d'avoir des débats sur UTC Smile, car cela est très compliqué sur une plateforme comme Facebook.
- Quelques questions se posent sur la légitimité de ne pas représenter une diversité politique. Une réponse est apportée en disant que le problème n'est pas de représenter la diversité car cela est impossible dans la réalité de toute façon et que cette diversité n'est pas synonyme d'inclusivité car il y a aussi au contraire l'exclusion de certaines personnes car le BDE n'est pas politisé.

En conclusion :

- Est indiqué que le BDE demandera au Conseil d'Administration (CA) de prendre position, mais ne le fera qu'en septembre car il y aura un changement entre les personnes membres de l'actuel CA et celui de septembre.
- Dans tous les cas, ne sera pas proposé la suppression de l'article, mais plutôt le remplacement de « indépendamment » par « lien de subordination ».
- Afin que le sujet ne soit pas tu une nouvelles fois, les membres du CA présent.es s'engagent à écrire cela dans les passations pour aborder cette question à la rentrée. Il est du devoir du BDE et de son CA d'y répondre en début de semestre prochain.
- Il est discuté et prévu d'organiser une réunion avec les élus du CEVU à la fin de ce semestre ou au début du semestre prochain.
- Si le BDE ne traite pas la question durant le semestre prochain, les membres partisan.es de cette modification feront en sorte que le point soit tout de même ajouté à une Assemblée Générale en demandant un maximum de signature aux cotisant.es.

Discussion libre

Pourquoi ne pas parler de la situation de l'association Le Polar ?

Le BDE indique avoir demandé au Polar s'ils souhaitaient que l'on en parle lors de cette AG, ces derniers ont répondu qu'ils ne souhaitaient pas que l'on en parle avant le communiqué.

Pourquoi ne pas parler des bilans des événements ?

Parce que ces bilans sont présentés par les pôles, on vous invite à aller aux ag des pôles qui vous intéressent.

La situation de la fédération est-elle aussi préoccupante que le semestre dernier ?

C'est toujours pareil, mais il y a eu beaucoup de suivi mis en place, donc il faut aussi prendre cela en compte. Il y a également eu des aspects positifs, certaines choses s'améliorent, mais ce n'est pas une généralité.

Sommes-nous sûres que nous recevrons le remboursement des avances de trésorerie ?

Même si cela est fait pour bien évidemment, on ne peut pas se prononcer en avance sur les retours des avances de trésorerie.

Fermeture de l'assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire du BDE-UTC est close par la présidente de séance à 20h31.

Le président de la séance

Léa Laffilé

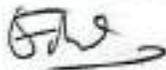


La secrétaire de la séance

Julie Cotté



Heure d'entrée	Nom Prénom	Procuracion 1	Procuracion 2	Procuracion 3	Procuracion 4	Procuracion 5	Signature	Heure de sortie
19h	BOND Gaetan	/	/	/	/	/	BRZ	
19h	SEIT-MARK Gisela	Graciela HUGO					SEIT-MARK	20h28
19	SAILLANT Ayméric	/	/	/	/	/	CHYS	20h17
19h	VIEFANT Karl	/	/	/	/	/	ALY	20h14
19h	CHRISTIAUT- GUERIN Katie	Nicolas Sébastien	Hugo Vassan	Antoine Loefer	Paul Thomas			20:34
18h 7	Solène Desvare	Clara Mendy	Maxime Lassales	/	/	/	Solène	20h26
19h	Gabin LEBEUNE							21h50
19h58	AMANDA ACOGA Cirelli	Amélie Gailley Oreaga	Melissa ROSTON- MARCHAND	Joe HILD	/	/		20h39
19h	André ROBI							
19h	Thierry Eguillan	Adrien Espin	/	/	/	/	Thierry	20h29

Heure d'entrée	Nom Prénom	Procuration 1	Procuration 2	Procuration 3	Procuration 4	Procuration 5	Signature	Heure de sortie
19h	FZNTA -- LAURENT du Souda	/						20h22
19h	BEN AHMED Yassine	/						20h27
19h	ENGRAND Daphé	/						20h29
19h	JESSEME Ava							20h24
19h	BENSEKRI Nacim	/	/	/	/	/		20h29
19h	BOUADREAU Juliette	/						20h30
"	KOENIG Guillaume	/	/	/	/	/		20h29
"	ROGER Anna	GERMAIN Thibault	CORTY Pol					20h30
19h	PAUL-DAUPHIN Camille	/	/					20h30
19h	MICHELETTI Nicolas	/	/	/	/	/		20h30

19h04	GRATIEN Elodie	/		Gratien	20h33
19h04	DUCHÉMIN Quentin	/		Duchémin	
19h04	PÉRON Zoé	/		Péron	
19h04	HABERT Thomas	/		Habert	20h29
19h03	CHIAPUIS Léopold	EDERHARDT Alexandre	/	Chiapuis	20h29 Chiapuis
19h03	CARIOU Anna	/		Cariou	
19h04	MILANI Nicola			Milani	
19h04	LAURENT Louis	/		Laurent	20h32
19h07	RICHIEZ Sofia	/		Richiez	
19h06	ÉDOUARD Anoëlle			Édouard	Édouard 20h32

Heure d'entrée	Nom Prénom	Procuration 1	Procuration 2	Procuration 3	Procuration 4	Procuration 5	Signature	Heure de sortie
19h02	Vomp Narbin	/	/	/	/	/		
19h04	Chalet Ariel	/	/	/	/	/	Chalet	20h33
19h04	LAURENT Audrey	Clémence LEPAISANT	/	/	/	/		20h38
19h00	CAIGNET Lola	/	/	/	/	/	Caignet	20h31
19h05	WATHELET Anaïs	/	/	/	/	/		20h31
19h03	ABDOU Anne-Marie	/	/	/	/	/	Abdou	20h32
19h03	FERRID Justine	/	/	/	/	/		20h02
19h04	PAULY Sybille	/	/	/	/	/		20h31
19h04	POUSSIN Océane	/	/	/	/	/		20h21
19h07	Claude Rty	/	/	/	/	/	Cly	20h40

1961	MARTIN Simon	-	-	-	-	-	-	-
1964	FROST Paul							
1973	SECAN Soyuz de laharinas Hakim	Schuppe Marie	Durand Merion	Kuznick Sacha	Ible 2 Merion			
//	JUMEL Ton	/	//	//	//	//	//	
1968	HE SCHINI Coulon	SP JOSIAN	Asma Arabo				20h13	
1963	CHERBIX Robin	Justine BERDON					20h11 20h18	

Procurations reçues et valides

Pol Corty → Anna Roger

Thibault Germain → Anna Roger

Maxime Lassartesse → Solène Desvaux de Marigny

Clara Menetrier → Solène Desvaux de Marigny

Hugo Grall → Arman Saint Marc

Gauthier Roy → Julie Cotté

Clémence Lepaisant → Audrey Laurent

Adrien Eurin → Guillaume Theunissien

Nicolas Scheidler → Axel Christeaut-Guerra

Hugo Vasseur → Axel Christeaut-Guerra

Antoine Loechner → Axel Christeaut-Guerra

Margaux Ibled → Jacques Sicard

Sacha Kuzniak → Jacques Sicard

Marie Schuppe → Jacques Sicard

Asma Arab → Carla Meschini

Alexandre Eberhardt → Léopold Chappuis

Mélissa Rouchon-Marchand → Alanna Acosta Chilelli

Amélie Chailley-Ortega → Alanna Acosta Chilelli

Zoé Hild → Alanna Acosta Chilelli

19 cotisant.es représenté.es et 62 cotisant.es présent.es

Au total, 81 cotisant.es présent.es ou représenté.es

[COTISANT-TOUS] Convocation AG BDE - 14/06/23

De mailbde <mailbde@assos.utc.fr>
À cotisant-tous <cotisant-tous@assos.utc.fr>
Date 2023-06-07 16:54

Bonjour à toutes et à tous,

Vous êtes convié·e·s à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du BDE, qui aura lieu le mercredi 14 juin à 19h à Benjamin Franklin en FA100. En tant que cotisant·e, votre rôle est de prendre part aux décisions proposées par le BDE, c'est pourquoi votre venue est importante.

L'ordre du jour définitif est le suivant :

- Présentation de la situation morale du BDE-UTC
- Présentation de la situation financière du BDE-UTC
- Gestion des locaux
- Discussion autour de l'article 6 des statuts du BDE-UTC
- Questions diverses

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette AGO, vous pouvez faire une procuration avant le 14 juin à 18h. Chaque cotisant·e du BDE peut recevoir jusqu'à 5 procurations. La démarche à suivre est la suivante :

Envoyer, depuis votre adresse mail étudiante (sous la forme "@etu.utc.fr") un mail ayant pour destinataires "bde@assos.utc.fr" ET l'adresse mail de l'étudiant·e cotisant·e à qui vous donnez votre procuration (sous la forme "@etu.utc.fr").

Le corps du mail doit être le suivant :

"Je soussigné·e NOM + Prénom (login) ne pouvant être présent·e lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association : BDE-UTC du 14/06/2023 donne pouvoir à NOM + Prénom (de la personne à qui vous donnez une procuration) cotisant·e du BDE-UTC (en copie de ce mail) pour me représenter.

Par cette procuration, le·a mandataire a l'autorisation d'utiliser mon vote.

À, le

NOM + Prénom"

En espérant vous y voir nombreux·ses,

Bonne fin de semestre,

Votre BDE

--



Bureau des Étudiants de l'UTC

N'oubliez pas : il y a une vie après les cours !

Local BF E101

Maison des Étudiants - Université de Technologie de Compiègne

Rue Roger Couffolenc

60200 Compiègne

bde@assos.utc.fr - 03.44.23.43.85 - <http://assos.utc.fr/>